

MONTREAL – Les vidéos des caméras de surveillance présentées jeudi au procès pour meurtre prémédité de Luka Rocco Magnotta montrent l'étudiant chinois Jun Lin, le dernier jour où il a été vu en vie, entrer dans l'immeuble du meurtrier.

Jun Lin, 33 ans, portait alors un t-shirt jaune, un short et une casquette de baseball alors qu'il marchait nonchalamment avec Magnotta à 22 h 16, le soir du 24 mai 2012.

À peine quelques heures plus tard, Magnotta a été filmé par la même caméra, et on peut le voir portant le t-shirt de Jun Lin. Il met méthodiquement des ordures dans le sous-sol de l'édifice et en apporte certaines à l'extérieur.

Il s'agit de l'une des nombreuses fois où Magnotta a été filmé en train d'entrer et sortir du bâtiment, avant qu'il ne quitte pour l'Europe le 26 mai.

Magnotta, âgé de 32 ans, est accusé du meurtre prémédité de Jun Lin en mai 2012 et du démembrement de son corps. Le torse de l'étudiant chinois a été trouvé le 29 mai, dans une valise derrière l'édifice de Montréal où vivait Magnotta.

Confrontée aux restes humains, aux sacs d'ordures imprégnés de sang et à des pièces d'identité portant le nom de Luka Rocco Magnotta, une détective du service des homicides a initialement cru que l'accusé était la victime.

Mais Claudette Hamelin a témoigné jeudi que Magnotta est passé rapidement de victime possible à personne d'intérêt et à suspect principal, après qu'un autre détective eut remarqué qu'un homme vu sur la vidéo de surveillance était bel et bien Magnotta.

Le jury a aussi entendu un autre témoin jeudi qui a relaté que Magnotta a été filmé par des caméras de surveillance dans deux bureaux postaux de Montréal.

L'immeuble où habitait Magnotta était muni de caméras de surveillance

Écrit par L'actualité

Jeudi, 02 Octobre 2014 18:56 -

Les vidanges derrière l'appartement ont fourni une manne de preuves, a relaté Mme Hamelin, en référant à tous les items retrouvés, que les jurés ont pu voir après qu'on leur ait d'abord montrés en photo.

«Nous avons trouvé une pièce d'identité de Magnotta, des outils qui étaient couverts de sang, ou ce qui semblait être du sang, un petit chien et des morceaux de corps humain», a dit Mme Hamelin.

La police a aussi récupéré une caméra vidéo, un ordinateur portable et un téléphone cellulaire, qui paraissaient tous normaux et en état de servir», résume Mme Hamelin. Certains des sacs de vidanges contenaient des membres — des bras et des jambes sans pied ni main.

Ayant appris l'existence d'une supposée vidéo de meurtre, Mme Hamelin a déclaré qu'ils sont retournés pour d'autres items dans les déchets: un poster du film Casablanca et une bouteille de vin, qui portait l'étiquette «Wish for love» (Souhaite l'amour) qui a été utilisée pour sodomiser la victime.

Les caméras vidéo ont attrapé Magnotta qui est retourné à l'appartement le matin du 25 mai avec une grosse valise grise. Le torse a été retrouvé dans une valise grise avec des lacérations et des gouttes de peinture.

Des images filmées plus tard ce jour-là montrent Magnotta qui utilise l'ascenseur pour apporter la valise au rez-de-chaussée, se démenant pour la sortir par la porte d'entrée, même si les bacs à ordures sont situés au sous-sol.

Magnotta est aussi vu en train de promener un tout petit chien noir, au petit matin, le 25 mai — le même animal qui a été retrouvé dans les sacs à vidanges.

Dans les vidéos, Magnotta est souvent vu portant une perruque foncée. Il ne montre aucune émotion.

L'immeuble où habitait Magnotta était muni de caméras de surveillance

Écrit par L'actualité

Jeudi, 02 Octobre 2014 18:56 -

Plus tôt jeudi, les jurés ont écouté le témoignage audio d'un témoin qui avait loué à Magnotta un petit meublé à 490 \$ par mois. Eric Schorer avait témoigné à l'enquête préliminaire en 2013, mais il est décédé depuis.

M. Schorer a déclaré que l'immeuble était équipé de quatre caméras de surveillance. Une se trouvait au sous-sol et les trois autres étaient braquées sur l'entrée, toutes commandées par des détecteurs de mouvements. Il n'avait jamais signalé à Magnotta la présence de ces caméras.

Par ailleurs, M. Schorer avait indiqué dans son témoignage qu'il n'avait rien remarqué d'exceptionnel lors de sa première rencontre avec Magnotta, environ deux mois avant le meurtre. L'accusé lui aurait alors indiqué qu'il cherchait du boulot comme préposé aux bénéficiaires, et qu'il avait un enfant qui habitait dans le secteur.

M. Schorer a aussi raconté à l'enquête préliminaire que le concierge de l'immeuble avait remarqué dans le tas d'ordures une valise nauséabonde et grouillante de vers. Le 29 mai 2012, cinq jours après la disparition de Jun Lin, le concierge était venu lui dire qu'il y avait un torse dans la valise.

Le concierge, Michael Nadeau, a témoigné jeudi qu'il a brisé un petit cadenas pour voir son contenu de plus près.

«On a vu un cou, des épaules et le haut d'un torse et c'était assez pour nous. On a appelé le 911 immédiatement», a-t-il dit.

En plus du meurtre prémédité, Magnotta fait également face à des accusations de profanation de cadavre, de publication de matériel obscène, de harcèlement criminel envers le premier ministre Stephen Harper et d'autres députés fédéraux, ainsi que d'envoi de matériel obscène et indécent. Il a plaidé non coupable aux cinq chefs d'accusation, mais il admet avoir commis les gestes qui lui sont reprochés.

Son avocat, Luc Leclair, a indiqué qu'il allait présenter une défense d'aliénation mentale. Il a

L'immeuble où habitait Magnotta était muni de caméras de surveillance

Écrit par L'actualité

Jeudi, 02 Octobre 2014 18:56 -

plaidé que son client souffre de schizophrénie et qu'il a reçu un diagnostic de trouble de la personnalité limite juste avant le meurtre. La Couronne, elle, plaide que ce meurtre était planifié et délibéré.

Huit personnes ont témoigné lors de cette première semaine du procès — cinq agents de police, deux employés du bloc à appartements et l'ex-amant de Jun Lin, Feng Lin.

Le procès recommencera lundi avec la suite du témoignage de Claudette Hamelin.

Des moments marquants de la première semaine incluent:

- une note étrange, qui mentionne les noms de Stephen Harper et de sa femme Laureen, qui fait partie de la preuve;
- les jurés qui ont entendu que Jun Lin a rompu avec son partenaire gai moins de deux semaines avant son meurtre parce qu'il sentait la pression de sa famille de se marier avec une femme;
- le procureur de la Couronne Louis Bouthillier qui a dit aux jurés dès le début que les 53 premières secondes de la dénommée vidéo du meurtre montre en fait un homme différent dans des séquences filmées une semaine plus tôt.

Cet article [L'immeuble où habitait Magnotta était muni de caméras de surveillance](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [L'immeuble où habitait Magnotta était muni de caméras de surveillance](#)